

Fiche technique de sécurité
Selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20/11/17

revue le : 01/01/00

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**. Identification de la substance ou de la préparation**

- . **Nom du produit : CARROCIMENT**
- . **Nr. Révision 246b/000**

. Producteur/fournisseur :

SOPREBA, Z.I. Montmartre,
17, rue du Puits Rochefort F-42000 SAINT ETIENNE
Tel. : 04 77 49 30 30

- . **Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit
- . **Renseignements en cas d'urgence :** Tel. : 04 77 49 30 30

2 Composition/information sur les composants**. Caractérisation chimique****. Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après et avec des additifs non dangereux

Ciment, granulats à grain fin et additifs fixateurs.

. Composants contribuant aux dangers :

Ciment 25-50%

Xi; R 36/38-43

3 Identification des dangers**. Principaux dangers :** Xi Irritant**. Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :**

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

. Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours**. Indications générales :**

Ce produit contient du ciment. Le ciment réagit de façon alcaline à l'humidité et à l'eau de gâchage. Des irritations cutanées ou des muqueuses (par exemple les yeux) par éclaboussures du mortier, de la boue et de l'eau de gâchage sont donc possibles. Eviter le contact avec les yeux ou le contact prolongé avec la peau.

. **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. **après contact avec la peau :** enlever le produit et laver à l'eau et au savon.

. après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

. **Moyens d'extinction :** Produit non inflammable. Produits d'extinction spéciaux ne sont pas nécessaires.

. Equipement spécial de sécurité :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Fiche technique de sécurité
Selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20/11/17

revue le : 01/01/00

Nom du produit : **CARROCIMENT****6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- . **Précautions individuelles** : Non nécessaire
- . **Mesure pour la protection de l'environnement** :
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Méthodes de nettoyage/récupération** : Recueillir par moyen mécanique.
- . **Indications complémentaires** :
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- . **Manipulation** :
- . **Précautions à prendre pour la manipulation** :
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Préventions des incendies et des explosions** :
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Stockage**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** :
Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire
- . **Autres indications sur les conditions de stockage** :
Garder à l'abri de l'humidité. Eviter la poussière.
- . **Classe de stockage** :
- . **Classe VbF** : néant

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :
Sans autre indication, voir point 7.
- . **Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail** :
Valeur limite de l'empoussièrement : Poussières totales :10 mg/m³
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail.
- . **Indications complémentaires** :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Équipement de protection individuel** :
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Protection préventive de la peau par un onguent.
- . **Protection respiratoire** : non nécessaire.
- . **Protection des mains** : Gants de protection en caoutchouc
- . **Protection des yeux** :
Porter des lunettes de protection lors du travail au-dessus de la tête et lors des risques de projection.

Fiche technique de sécurité
Selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20/11/17

revue le : 01/01/00

Nom du produit : **CARROCIMENT****9 Propriétés physiques et chimiques**

- . **Forme** : poudre
- . **Couleur** : blanc
- . **Odeur** : inodore
- . **Modification d'état**
- . **Point de fusion** : non déterminé
- . **Point d'ébullition** : non utilisable
- . **Point d'éclair** : non applicable
- . **Auto-inflammabilité** :
Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- . **Danger d'explosion** : le produit n'est pas explosif.
- . **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau** : entièrement miscible
- . **pH** : à 20°C, 12-13
- . **Teneur en substances solides** : 100%

10 Stabilité et réactivité

- . **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **Réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue
- . **Produits de décomposition dangereux** :
Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- . **Toxicité aiguë** :
- . **Effet primaire d'irritation** :
 - . **de la peau** : Irrite la peau et les muqueuses
 - . **des yeux** : Effet d'irritation
- . **Sensibilisation** : Faible teneur en chromate
- . **Indications toxicologiques complémentaires** :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Irritant
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Le produit ne contient ni amiante ni autres fibres minérales. Sans chlore et sans aldéhyde formique.
Faible teneur en chromate.

12 Informations écologiques

- . **Indications générales**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Avec une préparation adéquate et en respectant les consignes de la fiche de sécurité, des conséquences nuisibles pour l'homme ou pour l'environnement ne sont jusqu'à présent pas connues.

Fiche technique de sécurité
Selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20/11/17

revue le : 01/01/00

Nom du produit : **CARROCIMENT**

13 Considérations relatives à l'élimination

- . **Produit :**
- . **Recommandation :**
Élimination à condition de respecter les directives nationales. De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- . **Code déchet :**
A partir du 01/01/99 CED : 01 04 03 déchets sous forme de poussières et de poudre.
- . **Emballage non nettoyés :**
- . **Recommandation :**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

Produit non dangereux pour transport.

15 Informations réglementaires

- . **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne sur les produits dangereux.
- . **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xi Irritant
- . **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
Ciment
- . **Phrases R :** 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- . **Phrases S :**
2 Conserver hors de portée des enfants.
24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
27 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
37 Porter des gants appropriés.
- . **Prescriptions nationales :**
- . **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** Néant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.